

# Rapport financier semestriel 2015



**DEINOVE**  
The deinococcus way

**DEINOVE SA au capital de 2.425.708,40 €**

RCS Montpellier 492 272 521

Cap Sigma – ZAC Euromédecine II

1682 rue de la Valsière – 34790 Grabels

Tél. : + 33 4 48 19 01 00

Fax : + 33 4 99 23 24 50

## SOMMAIRE

<b>1  </b>	<b>ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>3</b>
1   1	Conseil d'administration .....	3
1   2	Direction .....	3
<b>2  </b>	<b>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE .....</b>	<b>4</b>
2   1	Deinove en quelques mots.....	4
2   2	Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1 <sup>er</sup> semestre 2015 et postérieurement à la clôture .....	8
2   3	Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées.....	13
2   4	Principaux facteurs de risques .....	18
<b>3  </b>	<b>COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2015.....</b>	<b>19</b>
3   1	Compte de résultat.....	19
3   2	Bilan .....	20
3   3	Tableau de variation des capitaux propres.....	21
3   4	Tableau de flux de trésorerie nette.....	21
3   5	Annexe des comptes.....	22
<b>4  </b>	<b>DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL....</b>	<b>37</b>

# 1 | ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

## 1 | 1 Conseil d'administration

Président du Conseil d'administration :	Dr. Philippe Pouletty
Administrateurs :	La société Truffle Capital, représentée par Christian Pierret Michael Carlos (Administrateur indépendant) Paul-Joël Derian (Administrateur indépendant) Dennis McGrew (Administrateur indépendant) Rodney Rothstein (Administrateur indépendant) La société SAKKAB LLC, représentée par Nabil Sakkab (Administrateur indépendant)

## 1 | 2 Direction

Directeur Général	Emmanuel Petiot
Directeur Administratif & Financier	Julien Coste
Directeur Recherche & Développement	Jean-Paul Leonetti
Directeur du Business Développement	Nagib Ward
Responsable Marketing, Communication & Relations Investisseurs	Coralie Martin

## 2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

### 2 | 1 Deinove en quelques mots

#### 2.1.1 Une société de biotechnologie verte au service de l'industrie

DEINOVE est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de bioprocédés pour la production de biocarburants et de composés chimiques biosourcés, reposant sur l'utilisation de bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles aujourd'hui inexploitées : les Déinocoques.

DEINOVE ambitionne d'apporter des réponses viables aux enjeux écologiques et économiques de la planète : la transition énergétique, la chimie verte, l'économie circulaire...

La transition écologique actuellement en cours dans l'ensemble des économies mondiales vise notamment à réduire le recours au pétrole comme source d'énergie ou comme matière première. Le pétrole est actuellement la source de matière première très majoritaire de toute l'industrie chimique et donc de toutes ses applications : plastiques, fibres, solvants... Les biotechnologies vertes travaillent pour remplacer le carbone issu du pétrole par un carbone renouvelable, issu du végétal ou des déchets organiques, afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, substances polluantes et déchets ainsi qu'à la réduction de la dépendance du système énergétique à l'égard du pétrole. De nombreuses sociétés sont actives dans ce domaine, PME innovantes ou grands groupes internationaux, issus des secteurs de l'énergie, de l'agriculture ou de la chimie.

DEINOVE fait partie des sociétés les plus innovantes au plan mondial dans le segment de la production de composés chimiques et de carburants. DEINOVE ouvre la voie à un monde sans pétrole en développant des procédés efficaces, économiques et écologiques pour fabriquer des composés d'intérêt industriel à partir de sucres végétaux. *Deinococcus* a notamment été désignée « Bactérie de l'année 2014 » par le magazine *Biofuels Digest* et DEINOVE a été intégré dans le *Digest Bioeconomy Index* publié par le même magazine à compter de juillet 2015. Les avantages industriels du *Deinococcus* ont également été mis en avant par la revue américaine *Journal of Applied Microbiology*, une revue scientifique dans laquelle DEINOVE a publié son premier article.

La Société compte aujourd'hui 49 collaborateurs et a noué depuis sa création des partenariats académiques avec le CNRS, l'Institut Necker-Université Paris Descartes, l'INSA Toulouse, l'INRA ou encore le VTT (Centre de Recherche Technique de Finlande, laboratoire de rang mondial dans les domaines de la bioconversion et des enzymes industrielles). Ces partenariats lui permettent de s'adjoindre des technologies et des chercheurs de très haut niveau dans l'ensemble des disciplines scientifiques nécessaires au développement de ses projets.

DEINOVE bénéficie également d'un management expérimenté en recherche, développement, finances et business développement, d'un Conseil scientifique de renommée internationale et d'un Conseil d'administration très introduit dans les milieux industriels européens et internationaux. Cette organisation permet à DEINOVE d'ancrer ses technologies de rupture dans la réalité industrielle d'aujourd'hui et de demain.

DEINOVE est cotée sur Alternext depuis avril 2010 (ALDEI – code ISIN FR0010879056).

#### 2.1.2 Spécialisée dans deux grands domaines d'application : les biocarburants et la biochimie

DEINOVE a été fondée fin 2006 à l'initiative conjointe du docteur Philippe Pouletty, Directeur Général du fonds de capital-risque Truffle Capital (Paris) et du professeur Miroslav Radman (Grand Prix Inserm 2003, membre de l'Académie des Sciences). En révélant les mécanismes génétiques à l'origine de l'extraordinaire biodiversité des Déinocoques et de leur robustesse hors du commun, le Pr. Radman a ouvert une nouvelle voie industrielle : les Déinotechnologies.

L'activité de DEINOVE est structurée autour de deux grands domaines d'application :

### Les biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération avec le programme DEINOL

Le programme collaboratif DEINOL a pour objectif d'ouvrir la voie à la production d'éthanol cellulosique (éthanol de 2<sup>ème</sup> génération) par les Déinocoques, dans les installations industrielles existantes, par une meilleure valorisation de l'intrant, une meilleure adaptation aux conditions de production et une réduction des coûts. L'avantage concurrentiel de DEINOL réside dans son procédé tout-en-un (appelé aussi *Consolidated BioProcess*, CBP), le Déinocoque étant capable d'intervenir dans les deux étapes d'hydrolyse et de fermentation requises pour la production de bioéthanol de deuxième génération (bioéthanol 2G), là où le procédé conventionnel requiert deux types de catalyseurs : des enzymes puis un microorganisme (bactérie ou levure). Ce procédé dit « consolidé » mettant en œuvre la bactérie *Deinococcus* permettrait de s'affranchir de 50% des enzymes (en termes de coûts), un catalyseur onéreux.

Ce programme bénéficie du soutien du Programme ISI (Innovation Stratégique Industrielle) qui prévoit une aide de 6,3 m€ de Bpifrance à DEINOVE.

DEINOL associe également les compétences de deux partenaires académiques, le CNRS Montpellier et l'INSA Toulouse, et de plusieurs démonstrateurs industriels dans le monde comme le VTT en Finlande, ou encore le Michigan Biotechnologies Institute (MBI) aux États-Unis. Au plan industriel, DEINOVE est partenaire du groupe espagnol ABENGOA, 1<sup>er</sup> producteur européen de bioéthanol, et de Suez Environnement (conversion de déchets ménagers en carburant).

### Les composés biochimiques à haute valeur ajoutée au travers du programme DEINOCHEM

Le programme DEINOCHEM vise à produire des composés chimiques d'intérêt industriel en valorisant les capacités naturelles des multiples souches de *Deinococcus* et autres bactéries apparentées que possède DEINOVE. De très nombreux composés aux applications multiples sont aujourd'hui principalement issus de la pétrochimie, ou extraits de plantes avec de faibles rendements. L'objectif du programme DEINOCHEM est de mettre au point des procédés de production de ces mêmes composés à partir de ressources renouvelables et dans des conditions économiques performantes.

Un financement de 5,9 m€ a été attribué à DEINOVE pour son projet DEINOCHEM. Il s'agit d'un des plus importants financements accordés à ce jour par l'État dans ce secteur. Ce financement s'inscrit dans le Programme d'Investissements d'Avenir, et plus spécifiquement dans l'appel à projets sur la chimie du végétal initié par l'Ademe et le Commissariat Général à l'Investissement.

Le programme DEINOCHEM s'est d'abord focalisé sur la voie des isoprénoïdes, avant de s'ouvrir également à d'autres composés d'intérêt comme l'acide muconique. Ces composés sont utilisés dans de très nombreux secteurs tels que l'alimentation humaine ou animale, les cosmétiques, les parfums ou servent d'intermédiaire de synthèse dans la production de bioplastiques ou de fibres textiles telles que le nylon.

En parallèle de ce travail de modification génétique sur une ou des souche(s) servant de châssis (consistant à optimiser les capacités de la bactérie, la « programmer » pour une fonction donnée), DEINOVE crible de manière systématique sa banque de 6.000 souches afin d'identifier des souches productrices de composés d'intérêt industriel de manière naturelle (sans manipulation de leur ADN), par exemple des caroténoïdes, et de procéder à l'extraction de ces composés par une mise en culture de la souche concernée.

L'objectif de DEINOCHEM est d'apporter des innovations de rupture dans les applications pour lesquelles les bactéries Déinocoques ont un véritable avantage comparatif, et qui présentent des perspectives économiques intéressantes.

## 2.1.3 Fondée sur une science et une technologie exclusives

### Une bibliothèque de plus de 6.000 souches

DEINOVE est la seule société au monde à exploiter les potentialités génétiques et métaboliques du genre bactérien *Deinococcus* à des fins industrielles. Cette bactérie, découverte par hasard en 1956, possède des propriétés exceptionnelles qui n'ont encore jamais fait l'objet d'une valorisation commerciale.

DEINOVE a collecté et caractérisé un ensemble de 6.000 souches de Déinocoques et d'autres familles apparentées. Ces souches originales ont en général été peu ou pas étudiées et présentent des propriétés physiques et métaboliques extrêmement variées.

L'une des compétences de DEINOVE réside dans sa capacité à passer au crible sa banque de souches afin d'identifier celles produisant naturellement des composés d'intérêt qu'il est possible d'extraire et de valoriser au niveau industriel.

Sa deuxième et principale compétence consiste à sélectionner les bactéries dotées de propriétés industrialisables et à optimiser leurs capacités naturelles par ingénierie génétique et fermentaire.

#### **Une plateforme d'ingénierie métabolique de classe mondiale**

DEINOVE a développé une plateforme de biologie synthétique propriétaire qui couvre toutes les étapes, du profilage des souches à leur optimisation : génomique, protéomique, enzymologie, métabolomique, ingénierie génétique robotisée, ingénierie fermentaire, analyse et évaluation de la biomasse.

Grâce aux propriétés génétiques naturelles des Déinocoques, DEINOVE est capable d'insérer, de remplacer ou d'augmenter l'activité des gènes de la voie métabolique ciblée sans générer de cicatrice (pas de vecteur, de marqueur antibiotique ou "d'empreinte moléculaire" de l'intervention) ; puis de tester les souches ainsi produites dans des fermenteurs instrumentés.

Les investissements réalisés sur les dernières années ont abouti à la construction d'une plateforme entièrement automatisée qui s'appuie sur un logiciel pionnier de conception assistée par ordinateur, développé par CAD4Bio, connecté à un robot de clonage. Cette plateforme - capable de générer à ce jour jusqu'à 300 souches différentes par mois, une capacité qui sera augmentée dans le futur - constitue un avantage compétitif significatif pour DEINOVE. Elle lui permet de construire rapidement des souches de *Deinococcus* sur mesure en fiabilisant leur conception.

#### **Une propriété intellectuelle solide**

DEINOVE construit ainsi un portefeuille unique de propriété intellectuelle et de bioprocédés industriels innovants et possède actuellement un portefeuille comportant 19 familles de brevets (soit plus de 170 demandes de brevets à l'international, notamment en Europe, aux Etats-Unis, en Chine) couvrant les techniques d'ingénierie génétique des *Deinococcus*, leurs capacités exclusives telles que la dégradation de la biomasse lignocellulosique, et leurs applications industrielles diversifiées, notamment la production de bioéthanol, de composés nutraceutiques...

### **2.1.4 Modèle d'affaires de DEINOVE**

Le modèle d'affaires de DEINOVE est celui d'une entreprise technologique qui réalise sa plus-value économique par cession à des tiers industriels des droits d'exploitation (produit par produit, application par application, territoire par territoire) de ses procédés propriétaires, sans pour autant s'interdire de produire, à terme, certains composés de spécialité représentant un petit volume.

Ces contrats de licence font suite à des accords de développement conjoint, phase de 2 à 3 ans pendant laquelle DEINOVE travaille à la mise au point du procédé (adaptation de ses souches aux besoins de son partenaire industriel), puis les deux partenaires entreprennent la mise à l'échelle.

La licence porte sur une souche construite à façon pour le procédé visé et un recueil appelé « *process book* » décrivant la mise en œuvre de la souche.

Les revenus de DEINOVE sont de trois types :

- Une prise en charge partielle ou totale par l'industriel partenaire des efforts de recherche entrepris dans le cadre du programme de R&D ;
- Des financements publics sous forme de subventions ou d'avances remboursables, accordés par des organismes soutenant la recherche, comme Bpifrance, l'Ademe ou autres ;
- Un paiement initial (droits d'accès à la technologie) puis des redevances perçues sur les ventes de produits issus des procédés DEINOVE, dans le cadre des contrats de licence.

Le potentiel de développement des biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération est très important dans la mesure où ce sont ces technologies qui serviront à atteindre les mandats mis en place par les différents états au niveau mondial. En Europe, par exemple, l'objectif de passer de 6% à 10% d'éthanol mélangé à l'essence d'ici 2020 (Directive Européenne 2009/28/CE) devrait être essentiellement rempli par des biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération. Il en est de même pour les objectifs fixés par la loi française de transition énergétique, ou encore pour l'objectif des Etats-Unis de substituer 30% de la consommation d'essence par des biocarburants d'ici à 2030 (*Renewable Fuel Standard*).

L'éthanol représente déjà une réalité économique au niveau mondial, avec en 2013, 51 milliards de litres produits par les Etats-Unis, 23,5 milliards de litres par le Brésil et 6,7 milliards de litres produits en Europe<sup>1</sup> ; et l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) prévoit que la production de biocarburants va augmenter de près de 40% d'ici 2017<sup>2</sup>.

Dans la mesure où certains composés et intermédiaires de chimie sont également visés (isoprénoïdes, acide muconique), DEINOVE devrait également bénéficier de l'appétence des producteurs du domaine pour des solutions industrielles compétitives et écologiques. En effet, les ventes mondiales de composés issus de la chimie biosourcée - qui s'élevaient à 135 milliards d'Euros en 2012, soit 7,7 % du total du marché des produits chimiques - devraient atteindre 340 milliards d'Euros (soit 15,4% du total) en 2017<sup>3</sup>.

DEINOVE entend réaliser ses premiers contrats de licence dans la production de bioéthanol de 2<sup>ème</sup> génération et/ou de caroténoïdes naturels et table sur des premiers revenus à l'horizon 2017.

---

<sup>1</sup> ePURE – *State of the industry report*, 2014

<sup>2</sup> Agence Internationale de l'Energie – *Medium Term Oil & Gas Markets*, 2012

<sup>3</sup> OCDE – *Perspectives d'avenir pour la biotechnologie industrielle*, 2011

## 2 | 2 Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2015 et postérieurement à la clôture

### 2.2.1 Eléments juridiques

Au niveau juridique, le 1<sup>er</sup> semestre 2015 a été marqué par les événements suivants :

- Par délibération en date du 2 février 2015, le Conseil d'administration a émis et attribué :
  - i. 152.780 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2015-1 ». Ces bons, émis en remplacement des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2013-1 », donnent droit à souscrire 152.780 actions ;
  - ii. 25.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2015-2 ». Ces bons, émis en remplacement des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2012-1 », donnent droit à souscrire 25.000 actions ;
  - iii. 60.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2015-3 ». Ces bons, émis en remplacement des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2013-2 », donnent droit à souscrire 60.000 actions ; et
  - iv. 10.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2015-4 ». Ces bons donnent droit à souscrire 10.000 actions.
- Lors de cette réunion du 2 février 2015, le Conseil d'administration, conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2014, a constaté :
  - i. Une augmentation de capital de 10.400 Euros (176.020 Euros prime d'émission incluse), par émission de 26.000 actions, au prix unitaire de 6,77 Euros, soit avec une prime d'émission de 6,37 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - ii. Une augmentation de capital de 12.000 Euros (203.100 Euros prime d'émission incluse), par émission de 30.000 actions, au prix unitaire de 6,77 Euros, soit avec une prime d'émission de 6,37 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - iii. Une augmentation de capital de 10.000 Euros (175.250 Euros prime d'émission incluse), par émission de 25.000 actions, au prix unitaire de 7,01 Euros, soit avec une prime d'émission de 6,61 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - iv. Une augmentation de capital de 4.000 Euros (61.300 Euros prime d'émission incluse), par émission de 10.000 actions, au prix unitaire de 6,13 Euros, soit avec une prime d'émission de 5,73 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ; et
  - v. Une augmentation de capital de 8.000 Euros (114.200 Euros prime d'émission incluse), par émission de 20.000 actions, au prix unitaire de 5,71 Euros, soit avec une prime d'émission de 5,31 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014.
- Par délibération en date du 26 mars 2015, le Conseil d'administration, conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2014, a constaté :
  - i. Une augmentation de capital de 8.000 Euros (110.600 Euros prime d'émission incluse), par émission de 20.000 actions, au prix unitaire de 5,53 Euros, soit avec une prime d'émission de 5,13 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - ii. Une augmentation de capital de 12.000 Euros (171.300 Euros prime d'émission incluse), par émission de 30.000 actions, au prix unitaire de 5,71 Euros, soit avec une prime d'émission de 5,31 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;



- iii. Une augmentation de capital de 8.000 Euros (123.600 Euros prime d'émission incluse), par émission de 20.000 actions, au prix unitaire de 6,18 Euros, soit avec une prime d'émission de 5,78 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - iv. Une augmentation de capital de 12.000 Euros (195.600 Euros prime d'émission incluse), par émission de 30.000 actions, au prix unitaire de 6,52 Euros, soit avec une prime d'émission de 6,12 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - v. Une augmentation de capital de 40.000 Euros (702.000 Euros prime d'émission incluse), par émission de 100.000 actions, au prix unitaire de 7,02 Euros, soit avec une prime d'émission de 6,62 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
  - vi. Une augmentation de capital de 40.000 Euros (702.000 Euros prime d'émission incluse), par émission de 100.000 actions, au prix unitaire de 7,02 Euros, soit avec une prime d'émission de 6,62 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ; et
  - vii. Une augmentation de capital de 12.000 Euros (244.200 Euros prime d'émission incluse), par émission de 30.000 actions, au prix unitaire de 8,14 Euros, soit avec une prime d'émission de 7,74 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014.
- Par délibération en date du 3 juin 2015, le Conseil d'administration, conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2014, a constaté :
    - i. Une augmentation de capital de 14.000 Euros (246.050 Euros prime d'émission incluse), par émission de 35.000 actions, au prix unitaire de 7,03 Euros, soit avec une prime d'émission de 6,63 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
    - ii. Une augmentation de capital de 9.600 Euros (182.400 Euros prime d'émission incluse), par émission de 24.000 actions, au prix unitaire de 7,60 Euros, soit avec une prime d'émission de 7,20 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

Ces « BSA Tranche 1 », dont le Conseil d'administration du 3 juin 2015 a constaté l'exercice, étaient les derniers de la Tranche n°1 de BSA émis par Décision du Directeur Général du 1<sup>er</sup> décembre 2014, aux termes de laquelle le Directeur Général avait décidé d'émettre 500.000 bons de souscription d'actions Tranche n°1 (les « BSA Tranche1 ») dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

- Lors de cette réunion du 3 juin 2015, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 10.148 Euros par émission de 25.370 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 25.370 bons de parts de créateurs d'entreprises dits « BCE-2009-2 ».
- Par décision en date du 13 mai 2015, le Directeur Général (faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'administration du 20 novembre 2014, agissant en vertu de l'autorisation et des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2014) a émis 600.000 bons de souscription d'actions dits « BSA Tranche 2 », donnant droit à souscrire 600.000 actions DEINOVE, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014.
- Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2015, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 faisaient apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social. Par conséquent, et en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires s'est prononcée sur la poursuite de l'activité et a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Depuis la fin du premier semestre 2015, l'événement suivant est intervenu :

- Par délibération en date du 22 septembre 2015, le Conseil d'administration, agissant en vertu de l'autorisation et des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2014, a constaté :
  - i. Une augmentation de capital de 8.000 Euros (132.800 Euros prime d'émission incluse), par émission de 20.000 actions, au prix unitaire de 6,64 Euros, soit avec une prime d'émission de 6,24 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

- ii. Une augmentation de capital de 6.000 Euros (98.550 Euros prime d'émission incluse), par émission de 15.000 actions, au prix unitaire de 6,57 Euros, soit avec une prime d'émission de 6,17 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
- iii. Une augmentation de capital de 4.000 Euros (63.700 Euros prime d'émission incluse), par émission de 10.000 actions, au prix unitaire de 6,37 Euros, soit avec une prime d'émission de 5,97 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
- iv. Une augmentation de capital de 10.000 Euros (171.500 Euros prime d'émission incluse), par émission de 25.000 actions, au prix unitaire de 6,86 Euros, soit avec une prime d'émission de 6,46 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
- v. Une augmentation de capital de 6.000 Euros (106.200 Euros prime d'émission incluse), par émission de 15.000 actions, au prix unitaire de 7,08 Euros, soit avec une prime d'émission de 6,68 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
- vi. Une augmentation de capital de 6.000 Euros (91.050 Euros prime d'émission incluse), par émission de 15.000 actions, au prix unitaire de 6,07 Euros, soit avec une prime d'émission de 5,67 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
- vii. Une augmentation de capital de 10.000 Euros (158.000 Euros prime d'émission incluse), par émission de 25.000 actions, au prix unitaire de 6,32 Euros, soit avec une prime d'émission de 5,92 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
- viii. Une augmentation de capital de 14.000 Euros (237.650 Euros prime d'émission incluse), par émission de 35.000 actions, au prix unitaire de 6,79 Euros, soit avec une prime d'émission de 6,39 Euros par action, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

## 2.2.2 Avancement des projets de recherche

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, les équipes de recherche ont poursuivi leurs efforts selon les trois axes correspondant à la stratégie de la Société :

- Poursuivre l'optimisation et l'automatisation de la plateforme d'ingénierie métabolique et fermentaire de DEINOVE.
- Continuer à améliorer les performances de la bactérie châssis sélectionnée pour le projet DEINOL et diversifier les matières premières employées.
- Accélérer les recherches sur les molécules chimiques d'intérêt identifiées par les partenaires industriels potentiels du programme DEINOCHEM.

### Plateforme d'ingénierie métabolique

Depuis sa création, DEINOVE a investi de manière continue dans le développement d'une plateforme d'ingénierie métabolique dédiée initialement aux bactéries Déinocoques avant de s'étendre à d'autres bactéries du souchier. Sa capacité et son efficacité se sont renforcées au fil du temps. Grâce à ces efforts, la Société dispose désormais d'un outil extrêmement sophistiqué, tant sur la partie de conception de souches que sur l'ingénierie fermentaire.

Grâce à l'automatisation de la plateforme, les équipes de R&D sont désormais en mesure de générer jusqu'à 300 souches différentes par mois, avec l'objectif d'atteindre jusqu'à 1.000 souches par mois. DEINOVE est ainsi en capacité de multiplier les pistes de recherche et d'obtenir des preuves de concept dans des délais très courts. Il s'agit d'un avantage significatif au moment de discuter avec d'éventuels partenaires industriels.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, un nouveau robot de clonage a été installé.

Ce robot communique avec le logiciel CAD4Bio qui lui transmet les constructions génétiques à réaliser et insérer dans les souches. Ce logiciel s'appuie sur une banque de données complète référencant le génome de plusieurs dizaines de souches *Deinococcus*, de milliers d'autres souches et une multitude de briques génétiques.

La plateforme s'est également dotée d'un nouvel analyseur afin de suivre le métabolisme de la bactérie et de mieux le diriger vers le produit fini attendu.

## Programme DEINOL pour la production de biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, DEINOVE a poursuivi ses travaux de recherche pour améliorer encore la souche DEINOL selon deux axes :

- **Diversification des substrats** : le procédé DEINOL avait été initialement développé pour un substrat à base de blé. Depuis 3 ans, DEINOVE s'est tournée vers les substrats de 2<sup>ème</sup> génération et travaille pour élargir le potentiel applicatif de sa solution en diversifiant les types de substrats utilisables. Au cours du semestre, les recherches se sont poursuivies sur des substrats provenant des partenaires ABENGOA et MBI, ainsi que d'autres industriels intéressés. Il s'agit notamment de résidus de maïs ou de bagasse de canne à sucre. Dans le cadre du projet commun avec Suez Environnement, les tests ont également porté sur plusieurs types de déchets organiques.

L'optimisation de la souche porte sur deux aspects :

- l'assimilation des sucres : le Déinocoque est capable de co-assimiler les sucres simples issus de la biomasse non alimentaire (sucres à 5 et 6 atomes de carbone), et même certains sucres complexes partiellement hydrolysés (oligomères). Le rendement de production et le coût de l'étape d'hydrolyse s'en trouvent améliorés.
  - La tolérance de la souche aux inhibiteurs communs aux substrats de 2<sup>ème</sup> génération.
- **Amélioration des paramètres de fermentation** : l'étape durant laquelle la bactérie transforme en alcool les sucres végétaux. La majorité des procédés en cours de développement utilisent des levures pour cette étape. Elles ont l'avantage d'être bien connues et utilisées. Toutefois, les levures ne peuvent fonctionner au-delà de 35°C, ce qui limite l'efficacité des enzymes et impose de réguler la température du réacteur. Cela entraîne des coûts additionnels. La souche DEINOL possède des qualités thermophiles qui lui permettent d'agir jusqu'à 48°C. L'équipe R&D de DEINOVE travaille pour optimiser les performances fermentaires de la souche DEINOL, particulièrement dans la perspective de montée en échelle sur des fermenteurs de plus en plus grands.

Début juillet 2015 (soit postérieurement à la clôture), DEINOVE a annoncé avoir franchi la troisième et avant-dernière étape clé de son programme DEINOL. Ce passage d'étape clé valide le travail réalisé par la plateforme de DEINOVE. Cette avancée a déclenché un versement de Bpifrance de 1,2 m€ sous forme d'aide à l'innovation<sup>4</sup>.

## Programme DEINOCHEM pour la production de composés chimiques biosourcés

Le programme DEINOCHEM vise la production d'une grande variété de composés chimiques biosourcés. Dans ces marchés à forte valeur ajoutée, les acteurs industriels recherchent activement des alternatives à la production pétrosourcée, à la fois pour des raisons de coût, de sécurité d'approvisionnement et d'acceptabilité par les consommateurs.

Ce programme a connu plusieurs avancées significatives sur le semestre.

En janvier, DEINOVE a annoncé avoir franchi la 1<sup>ère</sup> étape clé du programme isoprénoides, déclenchant un versement de l'Ademe de 1 m€ sous forme d'avance remboursable<sup>5</sup>. Le passage de cette étape-clé valide les avancées obtenues dans l'ingénierie génétique des souches. D'une part, le débit de construction de souches modifiées a été multiplié par 10 en moins d'un an, permettant ainsi d'accélérer la production et les tests de souches d'intérêt. D'autre part, les équipes DEINOVE ont également progressé dans l'identification des enzymes limitantes afin d'optimiser la production des isoprénoides ciblés. La licence acquise auprès de l'INRA et Genoplante Valor, relative à l'enzyme-clé DXS, a contribué à ces résultats.

---

<sup>4</sup> Communiqué du 8 juillet 2015

<sup>5</sup> Communiqué du 21 janvier 2015

En mai, DEINOVE a également annoncé avoir franchi la 1<sup>ère</sup> étape clé du projet COLOR2B<sup>6</sup>, mené en collaboration avec le groupe AVRIL (anc. SOFIPROTÉOL). Mené dans le cadre du programme DEINOCHEM, ce projet concerne spécifiquement la production d'additifs naturels pour l'alimentation animale. D'une durée de 9 mois, cette 1<sup>ère</sup> phase a consisté, pour DEINOVE, à cribler son souchier de 6.000 bactéries, Déinocoques et autres genres, pour identifier 20 souches non-OGM capables de produire des molécules présentant une utilité en nutrition et santé animales. Le projet se poursuit désormais avec les équipes du groupe AVRIL qui travaillent pour caractériser les molécules produites et réaliser des tests applicatifs. L'objectif de cette nouvelle étape est de confirmer le potentiel de chaque molécule et d'optimiser les conditions de production.

En juin, DEINOVE a annoncé renforcer la plateforme dédiée aux caroténoïdes, une sous-famille d'isoprénoïdes produits naturellement par les bactéries de son souchier. La structuration complète de ce dernier lui a permis de déceler une large gamme de caroténoïdes produits par les bactéries le constituant. La Société a conclu un partenariat stratégique avec le canadien POS Bio-Sciences<sup>7</sup> pour l'extraction de ces composés à haute valeur ajoutée.

Post-clôture, DEINOVE a également annoncé le lancement d'une nouvelle plateforme de R&D dans la production d'acide muconique<sup>8</sup>, un intermédiaire de chimie dont les dérivés - caprolactam, acide téréphtalique (un précurseur du PET) et acide adipique - sont très largement utilisés dans les industries plastiques (pour l'automobile ou pour les emballages notamment), la production de fibres synthétiques pour le textile ou l'industrie (nylon principalement) et l'alimentation (acidifiant). L'ensemble de ces produits représente un marché mondial de plusieurs dizaines de milliards de dollars. Les équipes de DEINOVE ont réussi à concevoir une bactérie Déinocoque capable de produire de l'acide muconique. En parallèle, DEINOVE a engagé des discussions avec plusieurs industriels intéressés, susceptibles de s'associer à ce projet.

### 2.2.3 Propriété industrielle

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, DEINOVE a élargi son portefeuille de protection intellectuelle avec notamment la délivrance de 5 nouveaux brevets, dont :

- Le brevet « Utilisation de bactéries pour la production de bioénergie », délivré pour l'Australie ;
- Le brevet « Compositions et méthodes pour dégrader la biomasse lignocellulosique », délivré en Chine.

### 2.2.4 Eléments financiers

- Le 04 mars 2015, Truffle Capital SAS a déclaré à l'AMF avoir franchi en baisse, le 28 février 2015, le seuil de 50% du capital de DEINOVE et détenir 48,27% du capital et 64,03% des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société DEINOVE.
- Le 19 mai 2015 (et suite à la décision du Directeur Général du 13 mai indiquée au 2.2.1 ci-dessus), DEINOVE a procédé à l'émission de la deuxième tranche de la ligne garantie de financement en fonds propres mise en place avec Kepler Chevreux en décembre 2014. Cette tranche, portant sur 3,6 m€, s'étendra sur une durée maximale de 7 mois<sup>9</sup>.
- Ainsi qu'indiqué au 2.2.1 ci-dessus, le capital social a été augmenté à plusieurs reprises depuis le début du 1<sup>er</sup> semestre.
- 1<sup>er</sup> juillet 2015 : Bilan du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à Kepler Chevreux

Au titre du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à Kepler Chevreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2015 :

- 12.789 titres DEINOVE ;
- 13.938,95 Euros.

---

<sup>6</sup> Communiqué du 19 mai 2015

<sup>7</sup> Communiqué du 16 juin 2015

<sup>8</sup> Communiqué du 21 juillet 2015

<sup>9</sup> Communiqué du 15 juin 2015

Depuis la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015, les événements suivants sont intervenus :

- En date du 13/07/15, DEINOVE a perçu 1.006 k€ d'avance remboursable, et 236 k€ de subvention, suite au constat d'atteinte par Bpifrance de la 3<sup>ème</sup> et avant-dernière étape clé de son programme DEINOL ;
- En date du 04/08/15, DEINOVE a perçu un total de 294 k€, correspondant à la restitution de l'intégralité d'un acompte versé au fournisseur de fermenteurs Pierre Guerin, pour une commande d'un montant total de 980 k€ passée en juin 2015. Des précisions sont apportées en Note 5 du présent rapport financier.
- En date du 01/09/15, DEINOVE a perçu 77 k€ en référence à la demande rectificative complémentaire sur la créance CIR 2011, d'un montant identique, transmise en décembre 2014 à l'administration fiscale (cf. Note 10).

## 2 | 3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les états financiers de DEINOVE S.A. au 30 juin 2015 reflètent essentiellement :

- Le maintien des frais de R&D à un niveau élevé, soit 77% des frais opérationnels, vs. 75% pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014. Il s'agit principalement de la poursuite des deux principaux projets de la Société, à savoir DEINOL (bioéthanol) et DEINOCHEM (chimie verte). Des moyens sont également alloués à des projets émergents. Il en résulte une hausse de +10% des dépenses de R&D entre les 1<sup>ers</sup> semestres 2014 et 2015. Celle-ci provient à la fois de l'augmentation des effectifs de R&D entre ces 2 périodes (+3 ETP moyen), et de la hausse des dépenses externes, qu'il s'agisse des « coûts environnés » directement liés au fonctionnement des plateformes technologiques (lesquels évoluent proportionnellement aux effectifs de laboratoire) ou des travaux de R&D sous-traités à des prestataires privés et à des organismes publics de recherche.
- Un résultat financier légèrement positif, à +12 k€, et un résultat exceptionnel légèrement négatif, à -7 k€. Pour rappel, à fin juin 2014, le résultat exceptionnel s'élevait à -802 k€, suite à la comptabilisation dans cette rubrique de 783 k€ de coûts relatifs à l'opération d'augmentation de capital dont l'annulation avait été annoncée par la Société le 4 juillet 2014.
- Le maintien à l'actif du bilan de ressources financières disponibles permettant d'envisager le financement des programmes en cours au-delà du 3<sup>ème</sup> trimestre 2016. La Position Financière Nette de la Société à fin juin 2015 représente un actif de +1.763 k€, contre +2.216 k€ au 31/12/14. Il convient de préciser que la Société a reçu, en septembre 2015, le montant intégral d'une demande rectificative complémentaire sur la créance CIR 2011, pour 77 k€ (cf. Note 10). Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la Société a par ailleurs reçu 1.242 k€ de Bpifrance suite à l'atteinte de l'étape clé 3 du programme DEINOL, et levé en capital, via le dispositif de prise ferme signé avec Kepler Cheuvreux en décembre 2014, un total net de 811 k€.

Le tableau suivant reprend les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises, pour le 1<sup>er</sup> semestre des exercices 2014 et 2015, ainsi que certains éléments financiers du bilan au 30 juin 2015 comparés aux soldes du 31 décembre 2014 :

(en milliers d'euros)	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
	2015	2014
Total produits d'exploitation	69	16
Total frais opérationnels	4 059	3 788
<i>dont frais de Recherche &amp; Développement</i>	3 141	2 849
<i>dont frais administratifs et généraux</i>	918	939
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-3 990</b>	<b>-3 772</b>
Résultat financier	12	29
<b>Résultat courant</b>	<b>-3 978</b>	<b>-3 743</b>
Résultat exceptionnel	-7	-802
Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	-816	-625
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 170</b>	<b>-3 920</b>

	au 30/06/15	au 31/12/14
<b>Position financière nette</b>	<b>1 763</b>	<b>2 216</b>
<i>dont immobilisations financières<sup>1</sup></i>	0	0
<i>dont dépôts à terme (éch. &lt; 1 an)</i>	0	0
<i>dont instruments de trésorerie (éch. &lt; 3 mois)</i>	0	0
<i>dont trésorerie disponible</i>	1 763	2 216
<i>(dont dettes financières)</i>	0	0
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 311</b>	<b>6 953</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>5 616</b>	<b>4 745</b>
<i>dont capitaux propres</i>	74	196
<i>dont avances conditionnées</i>	5 541	4 550

<sup>1</sup> Exclusion faite des éléments du contrat de liquidité (liquidités et actions propres) et dépôts & cautionnements.

### Exposé sur les résultats au 30/06/2015 :

#### Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation du 1<sup>er</sup> semestre 2015, s'élevant à 69 k€, se décomposent comme suit :

- 45 k€ de facturations à AVRIL (anc. SOFIPROTÉOL) dans le cadre du contrat de collaboration signé en 2014 ;
- 15 k€ de subventions (majoritairement pour 2 contrats CIFRE) ;
- 9 k€ d'autres produits, dont 5 k€ de transferts de charges d'exploitation.

**Charges opérationnelles nettes par nature :**

(en milliers d'euros)	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
	2015	2014
Achat de matières 1 <sup>res</sup> et autres approvisionnements	0	-4
<b>Autres achats et charges externes</b>		
Etudes externes, sous-traitance et consultance scientifiques	800	656
Fournitures	327	375
Loyers, maintenance et charges d'entretien	194	180
Frais divers	81	95
Documentation, veille technologique et séminaires	11	31
Honoraires	517	498
Missions et déplacements	99	122
<b>Total Autres achats et charges externes</b>	<b>2 029</b>	<b>1 956</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	38	28
Salaires et traitements	1 111	1 052
Charges sociales	485	489
Dotation aux amortissements sur immobilisations	309	221
Autres charges	87	46
<b>TOTAL FRAIS OPÉRATIONNELS</b>	<b>4 059</b>	<b>3 788</b>

La variation nette des *Frais opérationnels* entre les 1<sup>ers</sup> semestres 2014 et 2015 s'élève à +271 k€, soit +7%. Elle provient essentiellement des hausses :

- de +73 k€, soit +4%, en *Autres achats et charges externes* (2.029 k€ vs. 1.956 k€) ; et
- de +195 k€, soit +11%, sur les autres coûts (2.030 k€ vs. 1.835 k€), très majoritairement composés des frais de personnel et des amortissements.

La variation de +73 k€ des *Autres achats et charges externes* est principalement liée à trois rubriques. Une 1<sup>re</sup> hausse de +143 k€ en *Etudes externes, sous-traitance et consultance scientifiques* résulte notamment de l'implication plus marquée du VTT (Finlande) dans le programme DEINOCHEM, et du début de celle du partenaire ABENGOA dans le programme DEINOL, ces coûts étant en partie compensés par une baisse des travaux de séquençage réalisés en externe. La 2<sup>ème</sup> variation notable est une baisse de -47 k€ des *Fournitures*, lesquelles correspondent majoritairement, dans le cas de la Société, à des achats relatifs au fonctionnement de ses plateformes technologiques (consommables et petits matériels de laboratoire, etc.). La 3<sup>ème</sup> variation, une baisse de -22 k€ des frais de *Missions et Déplacements*, s'explique par un 1<sup>er</sup> semestre 2014 ponctuellement plus élevé, lié à une intensification des efforts de Business Development. Les variations sur les autres postes sont de moindre ampleur (en valeur absolue), et se compensent quasiment en net (-1 k€).

La variation de +195 k€ sur les autres coûts provient pour partie des *Dotations aux amortissements sur immobilisations*, en hausse de +88 k€, conséquence mécanique des investissements en équipements scientifiques réalisés au cours de l'année dernière (maintenant amortis sur un semestre plein) et sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015. La hausse des *Salaires et Traitements* et des *Charges sociales* s'élève à +56 k€ (+3,7 ETP moyen). Enfin, la hausse de +41 k€ en *Autres charges* provient de coûts ponctuels de redevance, et celle de +10 k€ en *Impôts, taxes et versements assimilés*, de la hausse de la CFE.

Sur le semestre écoulé, les frais de R&D, qui comprennent essentiellement les coûts du personnel affecté à ces activités, les coûts de sous-traitance, de consultance et de collaborations scientifiques, les coûts liés à la protection de la propriété intellectuelle de la Société, en enfin les frais d'équipement et de fonctionnement du laboratoire de Cap Sigma (Montpellier), représentent 77% des frais opérationnels (vs. 75% au 1<sup>er</sup> semestre 2014).

**Résultat financier :**

(en milliers d'euros)	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
	2015	2014
Produits financiers	50	48
Charges financières	38	20
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>12</b>	<b>29</b>

La baisse de -17 k€ du Résultat financier s'explique principalement par les opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité : celles-ci ont généré, en net, une charge financière de -11 k€ (dont -8 k€ de provision pour dépréciation) au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, vs. un produit financier de +12 k€ pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014, soit une variation de -23 k€.

De plus, les revenus financiers provenant d'un placement en compte à terme (Société Générale) sont en hausse de +10 k€. Les intérêts afférents s'élevaient en effet à 18 k€ au 1<sup>er</sup> semestre 2014, vs. 28 k€ au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Enfin, la variation nette relative aux opérations de change entre ces deux semestres est de -4 k€.

**Résultat net :**

(en milliers d'euros)	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
	2015	2014
Résultat courant avant impôts	-3 978	-3 743
<i>Produits exceptionnels</i>	0	0
<i>Charges exceptionnelles</i>	7	802
Résultat exceptionnel	-7	-802
Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	-816	-625
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>-3 170</b>	<b>-3 920</b>

L'évolution du Résultat Exceptionnel, en hausse de +795 k€, s'explique comme suit :

- La comptabilisation au 1<sup>er</sup> semestre 2014 d'un total de 802 k€ de Charges exceptionnelles, ce montant pouvant se décomposer ainsi :
  - 783 k€ de coûts relatifs à l'augmentation de capital dont la Société a annoncé l'annulation début juillet 2014 ;
  - 18 k€ de coûts relatifs aux exercices antérieurs (forfait social / jetons de présence) ;
  - 1 k€ d'amortissements exceptionnels.
- La comptabilisation au 1<sup>er</sup> semestre 2015 d'un total de 7 k€ en Charges exceptionnelles. Il s'agit d'une provision pour risques & charges relative à un point technique de nature fiscale ;
- L'absence de variation en Produits exceptionnels (0 k€ au 30/06/14, de même qu'au 30/06/15).

Concernant la variation positive de +191 k€ du poste 'Impôts sur les bénéfices', elle provient quasi exclusivement de l'évolution des montants relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR), dispositif auquel la Société est éligible depuis 2008.

Sur ce poste, la variation nette entre les 1<sup>ers</sup> semestres 2014 et 2015 est en effet de +189 k€, et s'explique comme suit :

- La créance CIR évaluée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015 est sensiblement supérieure à celle du 1<sup>er</sup> semestre 2014, les montants respectifs étant de 825 k€ vs. 623 k€, soit une variation positive de +202 k€.
- Concernant le CIR 2014, un ajustement de -17 k€ a été comptabilisé au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2015, le montant de la créance ayant été revu en légère baisse (de 1.594 k€ à 1.577 k€), à la suite d'échanges avec l'administration fiscale intervenus suite à la sollicitation de la restitution. Pour ce qui est du CIR 2013, un ajustement de -4 k€ avait été



comptabilisé au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2014, le montant de la créance, provisionné fin 2013, soit 1.313 k€, ayant finalement été revu à 1.309 k€ au moment de la transmission du formulaire 2069-A à l'administration fiscale. D'où une variation de -13 k€ entre les 1<sup>er</sup> semestres 2014 et 2015.

La variation résiduelle (hors CIR) de +2 k€ en rubrique 'Impôts sur les bénéfices' provient de la hausse de la provision relative au CIPC (Crédit d'Impôt Prospection Commerciale).

### **Exposé sur le bilan au 30/06/2015 :**

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015, la Position Financière Nette de la Société s'élevait à +1.763 k€, ce qui donne la mesure des ressources disponibles à cette date pour couvrir les besoins de ses projets de R&D. Cette position financière est à comparer à celle du 31/12/2014, à savoir +2.216 k€. Le financement des frais opérationnels du 1<sup>er</sup> semestre 2015 a nécessité 3.750 k€ (exclusion faite des Dotations aux amortissements), auxquels sont venus s'ajouter des investissements en équipements de laboratoire (principalement en lien avec le programme DEINOCHEM), pour environ 950 k€. Sur la même période, la Société a reçu 991 k€ d'avance remboursable (2<sup>ème</sup> versement de l'Ademe, relatif au programme Deinochem), et a levé, par le biais du contrat de prise ferme signé en décembre 2014 avec Kepler Cheuvreux, un total de 3.041 k€ de capital.

Sur le total de trésorerie disponible, 1.250 k€ sont placés sur un compte à terme Société Générale (à échéance août 2015).

### **Contrat de liquidité**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à Kepler Cheuvreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2015 :

- 12.789 titres DEINOVE ;
- 13.938,95 Euros.

### **Capital social**

Au 30 juin 2015, le capital social est composé de 5.939.271 actions ordinaires d'un nominal de 0,40 Euro, après l'émission de 479.370 actions nouvelles au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, résultant de l'exercice de (i) 419.000 Bons de Souscription d'Actions dits « BSA Tranche1 », de (ii) 35.000 Bons de Souscription d'Actions dits « BSA Tranche2 », et de (iii) 25.370 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise dits « BCE-2009-2 », ayant entraîné la constatation d'une augmentation de capital de 191.748 Euros par émission de 479.370 action nouvelles de 0,40 Euro de nominal chacune. La Note 6 de l'annexe des comptes semestriels apporte des précisions complémentaires sur les capitaux propres et les instruments financiers dilutifs en cours de validité.

Il est précisé que le capital social a été modifié depuis le 30 juin 2015, une augmentation de capital de 50.000 Euros de nominal ayant été constatée par le Conseil d'administration du 22 septembre, à la suite de l'émission de 125.000 actions nouvelles, consécutivement à différents exercices représentant 125.000 BSA Tranche2, intervenus entre le 1<sup>er</sup> juillet et la date du présent rapport financier semestriel. Ce même Conseil d'administration a constaté une augmentation de capital de 14.000 Euros, à la suite de l'émission de 35.000 actions nouvelles, consécutivement à différents exercices représentant 35.000 BSA Tranche2, intervenus en juin 2015 (cf. ii) ci-dessus), soit postérieurement à la précédente réunion du Conseil d'administration. A la date du présent rapport financier semestriel, le capital social de la Société est de 2.425.708,40 Euros, divisé en 6.064.271 actions.

## 2 | 4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de son introduction sur Alternext, en Avril 2010, DEINOVE avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base enregistré le 25 mars 2010 par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.10-014, et disponible sur son site Internet.

Plus récemment, lesdits facteurs de risque ont fait l'objet d'une mise à jour dans le Document de Référence enregistré le 23 juin 2014 par l'AMF sous le numéro R.14-042. Ce document est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse [www.deinove.com](http://www.deinove.com).

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document de Référence susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant des applications dans les domaines des biocarburants, de la chimie verte et des antibiotiques. Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques propres à ce secteur d'activité, et repose également sur sa capacité à industrialiser de manière économiquement viable les bioprocédés qu'elle développe.

## 3 | COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2015

### 3 | 1 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Note	1 <sup>er</sup> semestre 2015	1 <sup>er</sup> semestre 2014	Exercice 2014
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>69</b>	<b>16</b>	<b>156</b>
Ventes de marchandises				
Achat de matières 1 <sup>ères</sup> et autres approvisionnements		0	-4	-9
Autres achats et charges externes		2 029	1 956	3 542
Impôts, taxes et versements assimilés		38	28	63
Salaires et traitements		1 111	1 052	2 031
Charges sociales		485	489	939
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		309	221	540
Autres charges		87	46	110
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>4 059</b>	<b>3 788</b>	<b>7 216</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-3 990</b>	<b>-3 772</b>	<b>-7 060</b>
Produits financiers		50	48	83
Charges financières		38	20	120
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>12</b>	<b>29</b>	<b>-37</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>-3 978</b>	<b>-3 743</b>	<b>-7 097</b>
Produits exceptionnels		0	0	0
Charges exceptionnelles		7	802	735
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-7</b>	<b>-802</b>	<b>-735</b>
Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	10	-816	-625	-1 374
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>		<b>-3 170</b>	<b>-3 920</b>	<b>-6 458</b>

## 3 | 2 Bilan

### Actif

(en milliers d'euros)	Note	30/06/15	31/12/14
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	3		
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires		148	99
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		904	784
Immobilisations corporelles en cours		66	521
Autres immobilisations corporelles		93	102
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et créances rattachées		631	631
Autres titres immobilisés	3	0	0
Autres immobilisations financières		186	166
<b>TOTAL</b>		<b>2 029</b>	<b>2 303</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances	4	2 787	2 110
Avances et acomptes	5	294	0
Valeurs mobilières de placement (CAT)		1 250	1 250
Instruments de trésorerie		0	0
Disponibilités	5	513	966
Charges constatées d'avance (+ECA)		438	324
<b>TOTAL</b>		<b>5 282</b>	<b>4 650</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>7 311</b>	<b>6 953</b>

### Passif

(en milliers d'euros)	Note	30/06/15	31/12/14
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	6		
Capital		2 376	2 184
Primes d'émission, de fusion, d'apport		18 254	15 397
Réserves réglementées		0	0
Report à nouveau		-17 386	-10 927
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-3 170	-6 458
<b>TOTAL</b>		<b>74</b>	<b>196</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Avances conditionnées	7	5 541	4 550
<b>TOTAL</b>		<b>5 541</b>	<b>4 550</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques & charges		12	5
<b>TOTAL</b>		<b>12</b>	<b>5</b>
<b>DETTES</b>	8		
Emprunts et dettes financières – Autres		0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		924	764
Dettes fiscales et sociales		656	677
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		96	755
Autres dettes (+ECP)		7	7
<b>TOTAL</b>		<b>1 683</b>	<b>2 202</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>7 311</b>	<b>6 953</b>

### 3 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission & Bon de souscription	Réserves et Report à Nouveau	Résultat de la période	Total revenant aux actionnaires
<b>Solde au 01/01/14</b>	<b>2 023</b>	<b>11 506</b>	<b>-7 507</b>	<b>-3 420</b>	<b>2 601</b>
Affectation du résultat 2013			-3 420	3 420	0
Augmentation de capital & PE	161				161
Exercice BSA/BCE/BEA		3 892			3 892
Résultat exercice 2014				-6 458	-6 458
<b>31/12/14</b>	<b>2 184</b>	<b>15 397</b>	<b>-10 927</b>	<b>-6 458</b>	<b>196</b>
Affectation du résultat 2014			-6 458	6 458	0
Augmentation de capital & PE	192				192
Exercice BSA/BCE		2 857			2 857
Résultat semestriel 2015				-3 170	-3 170
<b>30/06/15</b>	<b>2 376</b>	<b>18 254</b>	<b>-17 386</b>	<b>-3 170</b>	<b>74</b>

### 3 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

(en milliers d'euros)	Note	1 <sup>er</sup> semestre 2015	2014
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat de l'exercice		-3 170	-6 458
Plus-value sur cession d'actions propres		3	71
Résultat exceptionnel		7	6
Amortissements		309	540
Dépréciations		8	5
Variation des intérêts courus		-28	-41
Variations du fonds de roulement		-1 606	766
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>		<b>-4 477</b>	<b>-5 111</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions nettes de cessions d'actifs immobilisés	3	-14	-1 338
Acquisitions d'actifs immobilisés (CAT, contrat de liquidité, participations)	3	-562	-1 158
Encaissement de placements à l'échéance	3	0	0
Cessions d'immobilisations financières	3	560	2 465
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbée par les) activités d'investissement</b>		<b>-16</b>	<b>-32</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Produits nets de l'émission d'actions	6	3 048	4 053
Encaissement provenant de nouveaux emprunts	7	991	1 483
Remboursements d'emprunts	7	0	-50
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>4 040</b>	<b>5 486</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>-453</b>	<b>344</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 216	1 872
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>		<b>1 763</b>	<b>2 216</b>

## 3 | 5 Annexe des comptes

### NOTE 1 | LA SOCIETE

Deinove SA (« la Société ») est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de bioprocédés pour la production de biocarburants et de composés chimiques biosourcés d'intérêt industriel, reposant sur l'utilisation de bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles aujourd'hui inexploitées : les Déinocoques.

La Société, constituée en 2006 sous forme d'une Société par Actions Simplifiée, a été transformée en Société Anonyme le 27 janvier 2010.

La Société est cotée sur le marché Alternext depuis le 27 avril 2010. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. Les principes comptables appliqués sont donc les principes comptables généralement admis en France.

### NOTE 2 | PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes semestriels sont conformes au référentiel français, et inchangés par rapport aux principes et méthodes utilisés pour préparer les comptes annuels de l'exercice 2014 et décrits dans l'annexe de ces comptes.

Les opérations du semestre qui appellent des compléments d'information sont les suivantes :

- **Incidence de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA) et de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BCE) :**

En cours de période, des détenteurs de BSA ou de BCE sont amenés à exercer ces titres financiers. La date d'enregistrement comptable dans les capitaux propres d'une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA/BCE est la date de réalisation définitive de l'opération, laquelle est déterminée par l'article du code de commerce L225-149 alinéa 2. En conséquence, l'exercice de bons est constaté en Primes d'émission sans attendre l'intervention ultérieure du Conseil d'administration prévue par l'alinéa 3 du même article, qui a pour seul but de constater juridiquement, par mise à jour des statuts, l'opération déjà définitivement réalisée antérieurement.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 mai 2012 a décidé la division par 10 du nombre de BSA et de BCE émis par la Société jusqu'à cette date. Ainsi, depuis le 3 mai 2012, chaque BSA ou chaque BCE donne droit à souscrire à 1 action nouvelle.

La Note 6 précise qu'au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, le Conseil d'administration a constaté l'exercice de 500.000 BSA Tranche1 (dont 81.000 ont été exercés en décembre 2014), 35.000 BSA Tranche2 et 25.370 BCE-2009-2, entraînant l'émission de 560.370 actions nouvelles de 0,40 Euro de nominal chacune.

Rappelons que, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'administration du 20 novembre 2014, agissant lui-même sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2014, le Directeur Général a décidé, en date du 13 mai 2015, l'émission de 600.000 bons de souscription d'actions (les « BSA Tranche 2 »), donnant droit à souscrire 600.000 actions DEINOVE, dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, il a été exercé 35.000 « BSA Tranche 2 », entraînant l'émission de 35.000 actions nouvelles de 0,40 Euro de nominal chacune. Entre le 30 juin 2015 et la date du présent rapport, il a été exercé 125.000 « BSA Tranche 2 », entraînant l'émission de 125.000 actions nouvelles.

- **Contrat de liquidité et Actions propres (Autres Immobilisations Financières) :**

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005 :

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres titres immobilisés - Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du mois précédant la clôture si ce dernier est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode FIFO est appliquée.
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres immobilisations financières – Autres créances immobilisées.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à Kepler Cheuvreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2015 :

- 12.789 titres DEINOVE ;
- 13.938,95 Euros.

### NOTE 3 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/15	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute au 30/06/15
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires	262	99	0	361
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL</b>	<b>262</b>	<b>99</b>	<b>0</b>	<b>361</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 139	362	0	2 501
Installat° générales, agencements et aménagements divers	60	0	0	60
Matériel de bureau et informatique, mobilier	126	8	1	132
Immobilisations corporelles en cours	521	66	521	66
<b>TOTAL</b>	<b>2 846</b>	<b>436</b>	<b>522</b>	<b>2 760</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	631	0	0	631
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Autres immobilisation financières	171	590	563	198
<b>TOTAL</b>	<b>802</b>	<b>590</b>	<b>563</b>	<b>830</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 910</b>	<b>1 125</b>	<b>1 084</b>	<b>3 951</b>

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables	Valeur au 01/01/15	Dotations	Sorties	Valeur au 30/06/15
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires	163	50	0	213
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL</b>	<b>163</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>213</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 355	242	0	1 596
Installations générales, agencements et aménagements divers	6	3	0	9
Matériel de bureau et informatique, mobilier	78	14	1	91
<b>TOTAL</b>	<b>1 439</b>	<b>258</b>	<b>1</b>	<b>1 697</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 602</b>	<b>309</b>	<b>1</b>	<b>1 910</b>

DÉPRÉCIATIONS (en milliers d'euros)	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations financières	Valeur au 01/01/15	Dotations	Sorties	Valeur au 30/06/15
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres immobilisés (obligations)	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>				
Contrat de liquidité	5	8	0	12
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>12</b>

Les **Autres immobilisations financières** figurant à l'actif au 30 juin 2015 sont composées :

- Du solde du contrat de liquidité disponible de 14 k€ ;
- De 12.789 actions détenues en propre, comptabilisées pour une valeur brute de 99 k€. La valeur de marché de ces actions, déterminée sur la base du cours de clôture de l'action de la Société au 30/06/15, étant inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation de 12 k€ a été constatée au 30/06/15 ;
- De dépôts & cautionnements pour un total de 85 k€, exclusivement relatifs aux locaux de Cap Sigma (Grabels).

Il en résulte un montant net de 186 k€ au 30/06/15.

Au titre des **Participations et créances rattachées**, il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2014 et depuis l'exercice en cours, DEINOVE n'a créé aucune filiale et n'a pris aucune nouvelle participation.

Il est également rappelé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013, DEINOVE détenait 100% des actions de la société DEINOCHEM, société par actions simplifiée au capital de 1.500 Euros, constituée en juin 2012, ayant son siège social 22 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 752 062 471 RCS Paris. Par décision en date du 18 novembre 2013, DEINOVE a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société DEINOCHEM, entraînant la transmission universelle de son patrimoine au bénéfice de DEINOVE.

Au 30 juin 2015, DEINOVE détenait les Participations suivantes :



1. La **société DEINOBIOTICS** est une société par actions simplifiée au capital de 941.500 Euros, ayant son siège social Cap Sigma – ZAC Euromédecine II, 1682 rue de la Valsière – 34790 Grabels, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 752 226 746 RCS Montpellier. Elle est détenue à hauteur de 49% par la Société.

La société DEINOBIOTICS a pour objet l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, de produits, de technologies et de services dans le domaine des maladies infectieuses.

Au 31 décembre 2014, les comptes annuels de la société DEINOBIOTICS faisaient apparaître :

- Un résultat déficitaire de 640 k€ ;
- Des capitaux propres déficitaires de 405 k€ ;
- Un total de bilan de 716 k€.

2. Il est enfin rappelé qu'en novembre 2012, la Société a pris une participation dans le capital de la **société CARBIOS**, société anonyme au capital de 2.639.121,10 Euros, dont le siège social est situé Biopôle Clermont-Limagne, rue Emile Duclaux, 63360 Saint-Beauzire, immatriculée sous le numéro 531 530 228 RCS Clermont-Ferrand.

La société CARBIOS a pour objet l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, relevant des biotechnologies et notamment des technologies, procédés et produits dans le domaine de la transformation de la biomasse et de la bioremédiation, ainsi que l'exercice de toute activité relevant de la chimie verte et, notamment, des technologies, procédés et produits dans le domaine de la chimie verte.

La totalité des actions composant le capital de CARBIOS ont été admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris en date du 19 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, les comptes annuels de la société CARBIOS ont fait apparaître :

- Un résultat déficitaire de 2.210 k€ ;
- Des capitaux propres de 11.116 k€ ;
- Un total de bilan de 13.733 k€.

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 2,01% du capital de la société CARBIOS.

Au 30 juin 2015, la Société détenait 2,00% du capital de la société CARBIOS.

Au bilan de la société DEINOVE au 30/06/15, le total de 631,5 k€ pour ces différentes Participations se décompose ainsi :

- Deinobiotics SAS : 461,5 k€ ;
- Carbios SA : 170,0 k€.

Aucune provision pour dépréciation n'ayant été dotée relativement à celles-ci, le total Net est équivalent au total Brut.

Concernant la 2<sup>nde</sup> participation, il est précisé que sur la base du cours de bourse de la société CARBIOS au 30/06/15, soit 12,94 €, sa « fair value » est de 977,7 k€. Toutefois, les comptes de la Société étant établis selon les normes comptables françaises, cet actif du Bilan apparaît valorisé à son coût historique (d'acquisition).

## NOTE 4 | CREANCES

### Semestre clos le 30 juin 2015

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	186	0	186
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>186</b>	<b>0</b>	<b>186</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients et comptes rattachés	76	76	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0
Personnel	4	0	4
Impôts sur les bénéfices	2 576	2 576	0
Taxe sur la valeur ajoutée	116	116	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Autres créances	15	15	0
Groupe et associés			
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>2 787</b>	<b>2 783</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 973</b>	<b>2 783</b>	<b>190</b>

### Exercice clos le 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	166	0	166
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>166</b>	<b>0</b>	<b>166</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients et comptes rattachés	40	40	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0
Personnel	4	1	4
Impôts sur les bénéfices	1 737	1 737	0
Taxe sur la valeur ajoutée	305	305	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Autres créances	23	23	0
Groupe et associés			
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>2 110</b>	<b>2 106</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 277</b>	<b>2 106</b>	<b>170</b>

Les créances d'Impôt sur les sociétés correspondent en quasi intégralité au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) au bénéfice de la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société respecte les critères de PME au sens communautaire, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation. Le solde de Créances d'IS de 2.576 k€ au 30 juin 2015 se décompose ainsi :

- CIR estimé au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2015 : 825 k€ ;
- CIR 2014 : 1.577 k€. Provisonnée à hauteur de 1.594 k€ au 31/12/14, cette créance a fait l'objet d'un ajustement de -17 k€, suite à différents échanges avec l'administration fiscale et de façon à refléter le montant exact de la restitution attendue par la Société ;
- CIR / exercices antérieurs : 77 k€, suite à une demande rectificative complémentaire relative à la créance 2011 transmise en décembre 2014 à l'administration fiscale (cf. Note 10 pour plus de précisions) ;
- Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) : total de 72 k€ (dont 48 k€ au titre de l'exercice 2014) ;
- Crédit d'Impôt Prospection Commerciale (CIPC) et Crédit d'Apprentissage : total de 25 k€ (dont 16 k€ au titre de l'exercice 2014).

## NOTE 5 | DISPONIBILITES

Ce poste comprend les liquidités déposées sur des comptes à vue auprès de la Société Générale et d'Interaudi Bank (Etats-Unis), ainsi que les soldes de caisse. A fin juin 2015, la Société disposait de 418 k€ sur des comptes à vue, auxquels s'ajoutent 95 k€ d'intérêts courus à recevoir, relatifs à un compte à terme Société Générale (à échéance août 2015) d'un montant de 1.250 k€, classé en Valeurs Mobilières de Placement. Les Disponibilités au 30/06/15 totalisent donc +1.763 k€.

Il convient par ailleurs de préciser que DEINOVE a passé commande en juin 2015 versé, au fournisseur Pierre Guerin, de d'un ensemble de fermenteurs, pour un montant total de 980 k€. La confirmation de cette commande s'est accompagnée du versement d'un acompte de 294 k€ (figurant à l'Actif du Bilan, cf. section 3.2).

Cet important investissement est fait l'objet d'un financement par un crédit-bail, mis en place en juillet 2015 et qui prévoit le versement de cet acompte par l'organisme bancaire Sogelease. Aussi le montant initialement avancé par DEINOVE lors de la confirmation de la commande lui a-t-il été restitué, début août 2015 (postérieurement à la date de clôture).

## NOTE 6 | CAPITAUX PROPRES

### 6.1 - Composition du capital social :

Les seules opérations en capital effectuées sur la période résultent de l'exercice de (i) 419.000 Bons de Souscription d'Actions dits « BSA Tranche1 », de (ii) 35.000 Bons de Souscription d'Actions dits « BSA Tranche2 », et (iii) de 25.370 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise dits « BCE-2009-2 », ce qui a conduit à la constatation d'une augmentation de capital de 191.748,00 Euros par émission de 479.370 actions nouvelles de 0,40 € de nominal chacune.

#### Synthèse :

	30/06/15	31/12/14
Capital	2 375 708,40 €	2 183 960,40 €
Nombre d'actions	5 939 271	5 459 901
Valeur nominale	0,40 €	0,40 €

#### Analyse par catégorie d'actions :

Jusqu'au 26 avril 2010, le capital social était composé d'actions ordinaires (catégorie B) et d'actions de préférence (catégorie A). Les actions de préférence offraient à leur titulaire le droit de bénéficier d'une préemption et d'un agrément à leur profit en cas de cession d'actions ordinaires de catégorie B, ainsi qu'un droit de préférence dans le boni de liquidation.

Depuis le 26 avril 2010, suite à la suppression des différentes catégories d'actions, le capital social est exclusivement composé d'actions ordinaires.

## 6.2 - Répartition du capital social

*Semestre clos le 30 juin 2015*

Les 5.939.271 actions de 0,40 Euro de nominal composant le capital au 30 Juin 2015 se répartissent comme suit :

Au 30 juin 2015 - base non diluée				
Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds gérés par Truffle Capital	2 757 016	46,42%	5 422 234	62,04%
Tereos EU	118 685	2,00%	118 685	1,36%
Fondateurs scientifiques	20 000	0,34%	40 000	0,46%
Management et administrateurs	44 411	0,75%	63 152	0,72%
Flottant	2 999 159	50,50%	3 095 856	35,42%
<b>TOTAL</b>	<b>5 939 271</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 739 927</b>	<b>100,00%</b>

Au 31 décembre 2014 - base non diluée				
Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds gérés par Truffle Capital	2 794 516	51,18%	5 497 234	66,70%
Tereos EU	118 685	2,17%	118 685	1,44%
Fondateurs scientifiques	20 000	0,37%	40 000	0,49%
Management et administrateurs	19 041	0,35%	29 041	0,35%
Flottant	2 507 659	45,93%	2 557 173	31,03%
<b>TOTAL</b>	<b>5 459 901</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 242 133</b>	<b>100,00%</b>

## 6.3 - Instruments financiers dilutifs

- Bons de Souscription d'Actions (BSA)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la Société et non encore exercés au 30 juin 2015, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducité
BSA-B	92 430	-	61 080	31 350	31 350	-	30/01/18
AG du 30/01/08							
BSA-2008	61 620	-	20 540	41 080	41 080	-	27/06/18
AG du 27/06/08							
BSA-2009	330 000	-	-	330 000	330 000	-	05/05/19
AG du 05/05/09							
BSA-2010-1	34 000	-	-	34 000	34 000	-	22/03/20
AG du 27/01/10							
BSA-2010-3	22 500	-	-	22 500	22 500	-	22/03/20
AG du 27/01/10							

BSA-2010-4	8 500	-	-	8 500	8 500	-	22/03/20
AG du 27/01/10							
BSA-2012-1	123 240	20 540	-	102 700	102 700	-	16/02/22
AG du 24/09/10							
BSA-2013-1	10 100	-	-	10 100	10 100	-	04/07/23
AG du 13/05/13							
BSA-T1	500 000	-	500 000	0	0	-	30/06/15
AG du 06/05/14							
BSA-T2	600 000	-	35 000	565 000	565 000	-	18/12/15
AG du 06/05/14							
<b>TOTAL BSA</b>	<b>1 782 390</b>	<b>20 540</b>	<b>616 620</b>	<b>1 145 230</b>	<b>1 145 230</b>	<b>0</b>	

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, 454.000 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 0,40 Euro, par exercice de 419.000 « BSA <sub>Tranche1</sub> » émis par le Conseil d'administration en date du 20 novembre 2014, conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 6 mai 2014, et par exercice de 35.000 « BSA <sub>Tranche2</sub> » émis par décision du Directeur Général en date du 13 mai 2015, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'administration du 20 novembre 2014, conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 6 mai 2014.

- **Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE émis depuis la création de la Société et non encore exercés au 30 juin 2015, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions sur les opérations du 1<sup>er</sup> semestre sont apportées ensuite.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducité
BCE 2008	61 630	-	61 630	0	0	-	30/01/18
AG du 30/01/08							
BCE 2009-1	68 000	32 832	30 068	5 100	5 100	-	10 ans après attribution
AG du 05/05/09							
BCE 2009-2	25 370	-	25 370	0	0	-	05/05/19
AG du 05/05/09							
BCE-2010-1	37 320	6 630	2 820	27 870	27 870	-	22/03/20
AG du 27/01/10							
BCE-2010-2	43 500	26 604	3 896	13 000	13 000	-	02/12/20
AG du 24/09/10							
BCE-2011-1	22 400	9 400	-	13 000	13 000	-	28/06/21
AG du 24/09/10							
BCE-2012-1 *	25 000	25 000	-	0	0	-	03/07/22
AG du 03/05/12							
BCE-2013-1 *	152 780	152 780	-	0	0	-	07/01/23
AG du 03/05/12							
BCE-2013-2 *	60 000	60 000	-	0	0	-	11/07/23
AG du 13/05/13							

BCE-2015-1	152 780	-	-	152 780	152 780	-	02/02/25
AG du 06/05/14							
BCE-2015-2	25 000	-	-	25 000	25 000	-	02/02/25
AG du 06/05/14							
BCE-2015-3	60 000	-	-	60 000	60 000	-	02/02/25
AG du 06/05/14							
BCE-2015-4	10 000	-	-	10 000	10 000	-	02/02/25
AG du 06/05/14							
<b>TOTAL BSPCE</b>	<b>743 780</b>	<b>313 246</b>	<b>123 784</b>	<b>306 750</b>	<b>306 750</b>	<b>0</b>	

(\*) Caducité constatée par le Conseil d'administration du 2 février 2015.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, agissant sur délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014, le Conseil d'administration a émis et attribué, en date du 2 février 2015 :

- i. 152.780 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2015-1 ». Ces bons, émis en remplacement des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2013-1 », donnent droit à souscrire 152.780 actions ;
- ii. 25.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2015-2 ». Ces bons, émis en remplacement des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2012-1 », donnent droit à souscrire 25.000 actions ;
- iii. 60.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2015-3 ». Ces bons, émis en remplacement des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2013-2 », donnent droit à souscrire 60.000 actions ; et
- iv. 10.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BCE-2015-4 ». Ces bons donnent droit à souscrire 10.000 actions.

Lors de sa réunion du 3 juin 2015, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 10.148 Euros par émission de 25.370 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 25.370 bons de parts de créateurs d'entreprises dits « BCE-2009-2 ».

## NOTE 7 | AVANCES CONDITIONNEES

Ce poste est composé des avances accordées par des organismes publics, et dont le remboursement est majoritairement conditionné au succès du projet concerné :

- (i) Une avance remboursable de 100 k€ a été accordée en 2009 par Oseo Île-de-France pour l'étude de « faisabilité du projet DEINOL : constitution d'un souche bactérien, caractérisation, sélection et optimisation ». DEINOVE avait reçu 50 k€ en 2009 et le solde de 50 k€ en 2010. L'étude de faisabilité ayant été couronnée de succès, 5 k€ ont été remboursés en 2011 (en 1 prélèvement), 30 k€ en 2012 (5 prélèvements), puis 40 k€ en 2013 (4 prélèvements) et enfin, 25 k€ en 2014 (2 prélèvements). Comme prévu selon l'échéancier initial dans l'hypothèse d'un constat de succès, l'intégralité des sommes perçues sous forme d'avance remboursable a donc été restituée à l'organisme public financeur, Bpifrance.
- (ii) Sur un autre programme, à savoir DEINOPHARM, Oseo Innovation et la Région Languedoc-Roussillon avaient accordé en 2009 des avances remboursables d'un total de 400 k€ pour l'« extension et criblage d'un souche bactérien ; identification et caractérisation de molécules antibiotiques ». Le 1<sup>er</sup> versement de 40% est intervenu en 2009, et 160 k€ supplémentaires ont été reçus par DEINOVE en 2010. Comme le prévoyait l'avenant à ce contrat d'aide, signé en novembre 2010, un 1<sup>er</sup> remboursement de 25 k€ est intervenu fin décembre 2013. De manière quasi concomitante, début janvier 2014, et suite au traitement par Bpifrance du dernier déclaratif de dépenses (transmis en 2011), le solde d'avance remboursable de 4 k€ a été versé à la Société. Ce versement a fait l'objet d'une lettre-avenant, venant mettre à jour les échéanciers de remboursement en cas de constat de succès (324 k€, soit 100% des sommes reçues) ou d'échec (49 k€, soit 15%). Début juin 2014, Bpifrance a notifié la Société d'un report des échéances dans le

cadre de l'étude du constat d'échec. Pour autant, un prélèvement de 25 k€ étant intervenu en mars 2014, le total remboursé à ce jour, soit 50 k€, dépasse marginalement celui de 49 k€ prévu dans une telle hypothèse. Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.

- (iii) La Société a obtenu d'Oseo Innovation - Programme ISI, pour le projet DEINOL, une aide constituée d'avances remboursables, pour un montant de 4 m€, et de subventions, à hauteur de 2 m€, les versements étant répartis sur 50 mois de 2010 à 2014. Cette aide était suspendue à la signature d'un accord de consortium entre DEINOVE et ses partenaires du projet, BENP-Lillebonne, CNRS et INSA Transfert, signature intervenue le 30 mars 2010. Les aides sont débloquées au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à Oseo de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape clé, dont les caractéristiques essentielles étaient initialement les suivantes :
  - avant le 28/02/11 (étape clé 1) : obtention d'une souche sauvage ou modifiée produisant de l'éthanol et présentant des caractéristiques hémicellulo ou cellulo-lytiques comparables aux micro-organismes de référence ;
  - avant le 28/02/12 (étape clé 2) : soumission par le consortium d'un rapport concernant la mise au point d'une souche de Déinocoque recombinante digérant efficacement la biomasse blé et produisant 3% d'éthanol ;
  - avant le 28/02/13 (étape clé 3) : certification par BENP-Lillebonne (groupe Tereos) de la réception d'une souche de Déinocoque d'intérêt pour le démarrage du pilote industriel ;
  - avant le 28/02/14 (étape clé 4) : validation de la production d'éthanol sur une installation industrielle.

L'achèvement de chaque étape clé et la réalisation des conditions y afférentes devant donner droit, selon les termes du contrat d'aide, au versement des aides suivantes :

(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Subventions	498	632	576	0	301	2 007
Avances remboursables	903	1 093	984	426	601	4 008
<b>TOTAL</b>	<b>1 401</b>	<b>1 725</b>	<b>1 560</b>	<b>426</b>	<b>902</b>	<b>6 015</b>

En juillet 2010, la Société avait reçu les montants prévus pour le 1<sup>er</sup> versement, soit 1.401 k€. En mai 2011, grâce au franchissement avec succès de l'étape clé 1, la Société a reçu 632 k€ de subventions et 947 k€ d'avances remboursables, soit un total de 1.579 k€. Chiffre légèrement en-dessous de celui prévu, avec un écart de -146 k€, les dépenses nécessaires à l'atteinte de cette étape s'étant révélées inférieures au budget initial présenté à Oseo.

En mars 2012, la Société a déposé auprès d'Oseo un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 28/02/12. Suite au constat de succès de l'étape clé 2, la Société a reçu, en août 2012, la somme de 1.152 k€ (part subvention : 383 k€ ; part avance remboursable : 769 k€) sur les 1.560 k€ prévus, du fait d'un niveau de dépenses inférieur aux prévisions pour cette étape.

Il est par ailleurs précisé qu'en contrepartie de ces aides, la Société s'est engagée à verser à Bpifrance (anc. Oseo Innovation), à partir de 2017 et pour un maximum de 9 ans, un pourcentage de ses revenus annuels dérivés de la commercialisation des procédés et technologies développés dans le cadre du projet. Le total des remboursements, plafonné à un certain montant, pourrait excéder le total des avances perçues.

DEINOVE a annoncé en janvier 2014 avoir produit de l'éthanol à 9% en utilisant une bactérie Déinocoque, démontrant ainsi la viabilité technologique et économique de son procédé de production.

Le 3 juin 2014, la Société a annoncé la signature d'un accord de collaboration (d'une durée maximale de 36 mois) avec le groupe ABENGOA, l'un des principaux producteurs de bioéthanol, avec lequel le programme collaboratif DEINOL, visant la production de bioéthanol de 2<sup>ème</sup> génération, se poursuit, ce avec le soutien réaffirmé de Bpifrance. Compte tenu du développement de l'activité de production à destination de l'industrie alimentaire dans son usine BENP Lillebonne, TEREOS a pour sa part renoncé à s'impliquer plus avant dans le projet DEINOL. En conséquence, DEINOVE a accueilli, en accord avec TEREOS et Bpifrance, ABENGOA en tant que nouveau partenaire industriel du projet DEINOL. Ce changement de partenaire a nécessité l'ajustement de certains termes du contrat d'aide, à savoir la définition des deux dernières étapes clés, le planning de versement des montants de subvention et d'avance remboursable afférents, et les retours financiers potentiels pour Bpifrance en cas de succès, actés par voie d'avenants aux contrats Cadre et Bénéficiaires, signés le 9 janvier 2015.

Les caractéristiques essentielles des deux dernières étapes clés sont ainsi mises à jour :

- avant le 28/02/15 (étape clé 3) : Obtention d'une souche recombinante cellulo- et hémicellulo-lytique, capable de croître à 48°C, qui résiste à 30 g/l de sucre et produit 4 à 6% d'éthanol sur xylose/glucose avec une productivité de 1 g/l/h d'éthanol ; évaluation de divers substrats industriels de 2<sup>ème</sup> génération : assimilation de sucres issus de biomasse lignocellulosique prétraitée ;
- Avant le 28/02/16 (étape clé 4) : Préparation à l'étape d'industrialisation.

Selon les termes de l'avenant au contrat cadre, le planning de versement et les montants de subvention et d'avance remboursable sont ainsi modifiés (les montants pour les années 2010, 2011 et 2012 étant les montants réellement versés par Bpifrance à DEINOVE) :

(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2015	2016	Total
Subventions	498	632	383	236	309	2 058
Avances remboursables	903	947	769	1 006	640	4 265
<b>TOTAL</b>	<b>1 401</b>	<b>1 579</b>	<b>1 152</b>	<b>1 242</b>	<b>948</b>	<b>6 323</b>

En avril 2015, la Société a déposé auprès de Bpifrance un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 28/02/15, et relatif à l'étape clé 3. La suite donnée à ce dépôt fait l'objet d'une mention en Note 14 de ce rapport, « Evénements postérieurs à la date de clôture ».

- (iv) En juillet 2012, Oseo Innovation – Programme ISI a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 333 k€ pour le projet collaboratif THANAPLAST™, dont la société CARBIOS est chef de file. Ce projet vise au développement de technologies et procédés innovants permettant de recycler des déchets plastiques ainsi que de produire, à partir de matières premières renouvelables, des plastiques de haute performance industrielle, compétitifs et à fin de vie contrôlée.

Cette aide est composée d'une part subventions et d'une part avances remboursables. L'échéancier des versements tel que prévu par les contrats d'aide se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Subventions	105	0	0	0	0	19	124
Avances remboursables	0	177	0	0	0	32	209
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>333</b>

Le versement de la 1<sup>re</sup> tranche de la partie subvention est intervenu en décembre 2012, pour un montant de 105 k€. En septembre 2013, et suite au constat d'atteinte, par Bpifrance, de l'étape clé 1 du projet THANAPLAST™, la Société a reçu l'intégralité de la somme prévue au contrat pour cette échéance, soit 177 k€ sous forme d'avance remboursable.

- (v) En novembre 2013, l'Ademe a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 5.919 k€ pour le programme DEINOCHEM, visant à la mise en place, au terme d'une période de 42 mois, d'un démonstrateur de recherche permettant de développer la production d'au moins 2 composés isoprénoides à partir d'un substrat modèle. Cette aide, exclusivement sous forme d'avances remboursables, s'inscrit dans le cadre des Investissements d'Avenir, pilotés par le Commissariat Général à l'Investissement. La 1<sup>re</sup> tranche de versement, d'un montant de 1.480 k€, a été effectuée en avril 2014. Les versements suivants seront débloqués au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à l'Ademe de rapports relatifs à la finalisation de chacune des 3 étapes clés prédéfinies. En décembre 2014, la Société a déposé auprès de l'Ademe un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 31 octobre 2014, et relatif à l'étape clé 1. Suite au constat de succès de cette étape clé, la Société a reçu, en février 2015, la somme de 991 k€.
- (vi) Il est enfin rappelé qu'en septembre 2010, Oseo Innovation a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 700 k€ pour le projet collaboratif DEINOBIOTICS, relatif à l'« identification et la production de nouveaux antibiotiques et antifongiques contre les infections hospitalières résistantes ». Cette aide était composée pour moitié de subventions et pour moitié d'avances remboursables. La 1<sup>re</sup> tranche de versement avait été effectuée en novembre 2010, pour un



montant de 210 k€. Dans le cadre de l'opération d'apports en nature d'actifs immatériels réalisée par la Société au profit de la société DEINOBIOTICS, cette aide Oseo a été transférée à la société DEINOBIOTICS, à compter du 5 octobre 2012. DEINOBIOTICS a donc repris à sa charge les obligations de remboursement de cette aide, soit 105 k€. Aussi la Société, en date du 30 juin 2015, n'a-t-elle plus aucune dette sous forme d'avance remboursable (conditionnée ou non), ni aucun droit à financement futur (en avance remboursable ou en subvention), relativement à cette aide.

## NOTE 8 | ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE

### Etat des dettes au 30 juin 2015

Etat des dettes au 30 juin 2015 (en milliers d'euros)				
	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	924	924		
Personnel et comptes rattachés	289	289		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	310	310		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	57	57		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	96	96		
Autres dettes	7	7		
<b>TOTAL</b>	<b>1 683</b>	<b>1 683</b>		

### Etat des dettes au 31 décembre 2014

Etat des dettes au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)				
	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	764	764		
Personnel et comptes rattachés	323	323		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	322	322		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	32	32		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	755	755		
Autres dettes	7	7		
<b>TOTAL</b>	<b>2 202</b>	<b>2 202</b>		

## NOTE 9 | PASSIFS EVENTUELS LIES AUX CONTRATS COMMERCIAUX

### Contrats de collaboration de recherche avec INSATransfert-SAIC :

Le 18 février 2010, DEINOVE a conclu un accord de collaboration avec l'INSA pour l'exécution d'un programme de recherche collaborative avec le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP - Toulouse), en vue d'étudier les conditions de croissance et le profil fermentaire des Dénocoques, dans le cadre du projet DEINOL. Un accord d'exploitation portant sur les découvertes résultant de ce programme a été signé le 3 mars 2010 entre l'INSA et DEINOVE, dans lequel l'INSA accorde à DEINOVE une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation, à des fins commerciales, des découvertes résultant du programme de recherche collaborative. En contrepartie, l'INSA bénéficiera de redevances basées sur les revenus futurs de DEINOVE lors de l'exploitation commerciale des découvertes concernées.

### **Contrats de collaboration de recherche avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 :**

Le 15 février 2010, DEINOVE a conclu avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) un accord d'exploitation portant sur les découvertes générées par le laboratoire coopératif établi avec ces organismes de recherche du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2010, et en particulier sur les connaissances ayant fait l'objet de cinq demandes de brevets codétenus par les trois partenaires. Le CNRS et l'UM1 ont concédé une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation, à des fins commerciales, de ces découvertes dans les domaines de la coopération, moyennant une rémunération sous forme de sommes forfaitaires et de redevances assises sur les revenus futurs de DEINOVE.

Le 15 juillet 2010, DEINOVE, le CNRS et l'Université Montpellier 1 ont signé un accord de collaboration pour la réalisation des travaux menés en commun dans le cadre du projet DEINOL. Ce contrat de collaboration, d'une durée de 36 mois à compter du 28 février 2010, s'inscrit dans la continuité du laboratoire coopératif, suite au regroupement des salariés de DEINOVE dans ses installations de recherche de Cap Alpha, intervenu le 15 juillet 2010. Les conditions d'exploitation de l'accord signé le 15 février 2010 s'appliquent également à cette collaboration.

### **Contrat de collaboration avec ABENGOA :**

Par communiqué en date du 3 juin 2014, DEINOVE a annoncé la signature d'un contrat de collaboration avec ABENGOA, un des principaux producteurs mondiaux de bioéthanol, conclu pour une durée maximale de 36 mois et portant sur le développement du bioprocédé de production consolidé (CBP) de DEINOVE utilisant une bactérie Déinocoque pour digérer et transformer des résidus agricoles en éthanol à coût compétitif.

L'intégration du groupe ABENGOA dans le programme collaboratif de recherche DEINOL, en tant que nouveau partenaire industriel, a reçu l'accord de Bpifrance qui continue à soutenir financièrement le projet. Le Programme ISI (Innovation Stratégique Industrielle) prévoit une aide de 6,3 m€ pour DEINOVE.

### **Contrat de collaboration de recherche avec le groupe SUEZ ENVIRONNEMENT :**

Par communiqué en date du 3 juin 2014, DEINOVE a annoncé la signature d'un contrat de collaboration en R&D avec le groupe SUEZ ENVIRONNEMENT, conclu pour une durée de deux ans et visant à explorer le potentiel de développement d'une filière industrielle de transformation de déchets urbains organiques en éthanol par l'action de bactéries Déinocoques.

Les partenaires ont décidé d'engager un programme collaboratif de recherche de 2 ans, véritable extension du programme DEINOL, qui portera en 1<sup>re</sup> phase sur l'optimisation des principales étapes de développement du procédé :

- Choix des substrats fournis par SUEZ ENVIRONNEMENT et des conditions de prétraitement ;
- Choix d'une souche Déinocoque adaptée à ces substrats ;
- Définition des conditions de production fermentaire permettant d'atteindre un taux de fabrication d'éthanol satisfaisant dans des fermenteurs de 20 L.

### **Contrat de collaboration avec AVRIL :**

Par communiqué en date du 22 septembre 2014, DEINOVE a annoncé la signature d'un contrat de collaboration avec SOFIPROTÉOL (rebaptisé AVRIL) d'une durée de 3 ans et visant à développer un procédé de production d'additifs naturels pour l'alimentation animale.

Les deux partenaires ont annoncé le 19 mai 2015 avoir franchi avec succès la 1<sup>ère</sup> étape du projet, consistant à sélectionner, au sein du souchier DEINOVE, 20 souches bactériennes produisant des composés d'intérêt pour l'alimentation animale. La deuxième phase vise à caractériser et tester ces composés pour évaluer leur potentiel commercial.

### **Partenariat technologique avec le Michigan Biotechnologies Institute (MBI) :**

Le 15 octobre 2014, DEINOVE et le Michigan Biotechnologies Institute (MBI) ont annoncé la mise en place d'un partenariat technologique visant à qualifier la technologie DEINOL de production de biocarburants à base de biomasse lignocellulosique (biocarburants 2G). MBI est un centre multidisciplinaire renommé dans le secteur des bio-industries pour ses capacités uniques de « *derisking* ». MBI travaille à l'optimisation de technologies de production innovantes à partir de matières premières renouvelables en remplacement des matières fossiles, dans les secteurs des biocarburants, des composés chimiques, de la nourriture humaine et animale. MBI a notamment contribué au succès de grands groupes industriels

comme DuPont, Cargill (NatureWorks), Novozymes, et de start-ups comme Genomatica, OPX Biotechnologies et Verdezyne. Après avoir mis au point son procédé sur des substrats modèles (sucres simples tels que le glucose puis le xylose), et en vue d'accélérer son industrialisation, DEINOVE s'est notamment rapprochée de MBI pour tester sa technologie sur leurs substrats industriels : des résidus de maïs prétraités selon la technologie AFEX.

## NOTE 10 | IMPOT SUR LES BENEFICES

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le produit de 815.544 € comptabilisé en Résultat au titre de l'impôt sur les sociétés se décompose en trois montants : 8.004 € de Crédit d'Impôt Prospection Commerciale (CIPC), 400 € de Crédit d'Impôt Apprentissage, et un produit net relatif au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de 807.140 €. Ce total se décompose lui-même en deux montants : 824.561 € pour la créance du 1<sup>er</sup> semestre 2015 (estimé), et 17.421 € d'ajustement négatif (charge) relativement au CIR 2014. Concernant cette créance, le montant provisionné au 31/12/14, soit 1.594.468 €, a en effet été revu en légère baisse, à 1.577.047 €, à la suite d'échanges avec l'administration fiscale intervenus suite à la sollicitation de la restitution (dépôt du formulaire 2069-A).

CIR / exercices antérieurs : DEINOVE avait transmis à l'administration fiscale, en juillet 2013, une demande rectificative de 658 k€ portant sur les créances CIR des exercices 2010 et 2011. Ce montant, provisionné en intégralité en tant que Produit à recevoir dans les comptes au 30/06/13 et au 31/12/13, a fait l'objet d'une vérification, dans le cadre normal de la procédure, de la part de l'administration fiscale. Laquelle avait mandaté, à cette fin, via le MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) un expert scientifique. Le rapport d'expertise est parvenu à la Société fin juillet 2014, et sur la base des conclusions dudit rapport, DEINOVE a perçu, fin août 2014, un 1<sup>er</sup> versement de 381 k€. La Société a fourni à l'administration fiscale, en décembre 2014, des éléments d'information additionnels venant documenter une demande rectificative complémentaire d'un montant de 77 k€, relative à l'exercice 2011. La totalité du montant sollicité a été perçu par la Société en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015 (postérieurement à la date de clôture).

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la Société au 31/12/14 s'établissent à 26.036 k€ (pour rappel : 17.901 k€ au 31/12/13). Pour l'exercice 2014, le déficit fiscal s'élevait à 8.135 k€. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps. Cependant, la Loi de finance pour 2012 a plafonné à un forfait de 1 m€, majoré de 50% du bénéfice excédant ce forfait, le bénéfice imputable annuellement sur les reports déficitaires antérieurs, la fraction non imputée restant indéfiniment reportable.

## NOTE 11 | PARTIES LIEES POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2015

Les charges facturées sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015 par des consultants détenteurs de BSA se sont élevées à 33 k€. Sur la même période, DEINOVE a comptabilisé un montant de 35 k€ en jetons de présence, versés aux membres du Conseil d'administration (vs. 74 k€ pour l'exercice 2014).

## NOTE 12 | ENGAGEMENTS DONNES

### Indemnité de départ à la retraite

Se référer à l'annexe des comptes clos au 31/12/14.

### Droit individuel à la formation (DIF)

Se référer à l'annexe des comptes clos au 31/12/14.

## NOTE 13 | EFFECTIFS

EFFECTIFS MOYENS	1 <sup>er</sup> semestre 2015	2014
Cadres	30	27
Agents de maîtrise et techniciens	2	2
Employés	15	15
Ouvriers	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>44</b>

Ainsi qu'indiqué dans les rapports semestriel et annuel 2014, la Société a perdu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le bénéfice des exonérations sociales liées au statut de « Jeune Entreprise Innovante » (JEI), ayant alors atteint sa huitième année d'activité, et ce régime ne s'appliquant que pendant les sept premières années d'activité.

## NOTE 14 | EVENEMENTS POST-CLOTURE

- Début juillet 2015, DEINOVE a annoncé avoir franchi la troisième et avant-dernière étape clé de son programme DEINOL. Ce passage d'étape clé valide le travail réalisé par la plateforme de DEINOVE. Cette avancée a déclenché un versement de Bpifrance de 1,2 m€ sous forme d'aide à l'innovation<sup>10</sup>.
- Fin juillet 2015, DEINOVE a également annoncé le lancement d'une nouvelle plateforme de R&D dans la production d'acide muconique<sup>11</sup>, un intermédiaire de chimie dont les dérivés - caprolactame, acide téréphtalique (un précurseur du PET) et acide adipique - sont très largement utilisés dans les industries plastiques (pour l'automobile ou pour les emballages notamment), la production de fibres synthétiques pour le textile ou l'industrie (nylon principalement) et l'alimentation (acidifiant). L'ensemble de ces produits représente un marché mondial de plusieurs dizaines de milliards de dollars. Les équipes R&D de DEINOVE ont réussi à concevoir une bactérie Déinocoque capable de produire de l'acide muconique. En parallèle, l'équipe de Business Développement a engagé des discussions avec plusieurs industriels intéressés, susceptibles de s'associer à ce projet.
- Début septembre 2015, DEINOVE a annoncé des progrès<sup>12</sup> dans le cadre de ce même projet : d'une part, les équipes R&D ont réussi à produire de l'acide muconique à partir de substrats 2G à base de cellulose (un des composants principaux de la biomasse végétale, plantes et bois, ainsi que du papier et du carton) ; d'autre part, le niveau de production a été multiplié par 5 par rapport à la preuve de concept initiale portant sur des substrats modèles (sucres simples).
- Post-clôture, DEINOVE a également annoncé un nouveau partenariat technologique et commercial, avec TYTON BIOENERGY SYSTEMS, société américaine et spécialiste mondial de la valorisation du tabac énergétique<sup>13</sup>. Ce partenariat vise à combiner les capacités des bactéries Déinocoques et ce nouveau type de substrat pour produire des composés industriels dans des conditions économiques favorables. Le projet débutera par l'étude de l'assimilation de cette biomasse par le Déinocoque, puis les deux sociétés exploreront les différentes possibilités de collaboration dans l'éventail des composés chimiques biosourcés qui peuvent être développés. Elles pourront s'appuyer sur l'infrastructure de fermentation industrielle de TYTON BIOENERGY SYSTEMS en Amérique du Nord. DEINOVE élargit ainsi ses opportunités de commercialisation.
- Par délibération en date du 22 septembre 2015, le Conseil d'administration, conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2014, a constaté une augmentation de capital de 64.000 Euros, par émission de 160.000 actions nouvelles, consécutivement à différents exercices totalisant 160.000 « BSA Tranche2 » émis dans le cadre du contrat conclu avec KEPLER CHEUVREUX le 1<sup>er</sup> décembre 2014. A la date du présent rapport financier semestriel, le capital social de la Société est de 2.425.708 ,40 Euros, divisé en 6.064.271 actions.

<sup>10</sup> Communiqué du 8 juillet 2015

<sup>11</sup> Communiqué du 21 juillet 2015

<sup>12</sup> Communiqué du 2 septembre 2015

<sup>13</sup> Communiqué du 8 septembre 2015

## 4 | DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables, et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 4 à 18) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Emmanuel Petiot  
Directeur Général.

### **Responsable de l'information financière**

Julien Coste  
Directeur Administratif & Financier  
Tel. : + 33 4 48 19 01 00  
Mél : [julien.coste@deinove.com](mailto:julien.coste@deinove.com)